



Maëlle Feuillepin montre à Anita Verrier les économies d'énergie réalisées ces derniers mois. PHOTO:LOIC DÉQUER

Ces ambassadeurs aident à moins dépenser

ÉNERGIE En consultant des gestes simples à réaliser au quotidien, les ambassadeurs de l'énergie du GIP Charente Solidarité aident à réduire les factures. Exemple à Villebois-Lavalette

ANTOINE BENEYTOU
 angoulême@sudouest.fr

Un graphique vaut mieux que mille mots. Celui illustrant l'évolution de la consommation d'Anita Verrier, bientôt à la retraite, est sans équivoque. En un an, cette habitante d'un appartement de 70 mètres carrés situé dans le centre de Villebois-Lavalette a vu sa facture d'eau diminuer de 18 % et celle d'électricité diminuer de 40 % pour l'électricité.

Tout est parti d'une régularisation de facture plutôt salée. Très salée, même. En 2017, Anita Verrier doit régler un surplus de consommation de gaz de 1 400 euros. S'ajoutent 23 euros d'eau chaque mois contre 33 euros auparavant.

Elle se tourne alors vers une assistante sociale qui l'orienté vers le Fonds de solidarité logement (FSL), une aide financière permettant notamment de prendre en charge les factures d'énergie.

Un « éco-kit »

En plus de cela, la sexagénaire originaire de Rouen rencontre une « ambassadrice de l'efficacité énergétique » qui doit lui apprendre à réaliser des économies afin de diminuer sa consommation. Cette ambassadrice, c'est Maëlle Feuillepin, du GIP Charente Solidarité, un groupement d'intérêt public missionné par le Département. Finite mars et novembre 2017, elle s'est rendue à cinq reprises à Ville-

bois-Lavalette pour conseiller Anita Verrier. Lors de chaque visite, elle relève le compteur afin d'observer les progrès effectués. Dans le cas présent, Anita Verrier a été disciplinée et a bien suivies conseils de Maëlle Feuillepin. En utilisant notamment « l'éco-kit », fourni par le GIP, composé d'ampoules LED écologiques, un thermostat, un bas de porte mais aussi des joints pour mettre sur les contours des fenêtres et, enfin, une multiprise avec un interrupteur, afin de mettre hors tension les appareils électriques tels que la télévision, la box Internet ou encore le téléphone.

Anita Verrier a également reçu un livret avec toute une liste d'éco-gestes : « Je pense à éteindre les lumières ; je limite les machines, le temps des douches ; quand je ne suis pas là, je débrancher tout je ne fais pas couler l'eau en faisant la vaisselle. Cela n'a pas été compliqué », confie la locataire. Autre astuce : Anita Verrier tourne toujours son robinet du côté de l'eau froide. Et le résultat se fait sentir :

80 euros économisés par mois

La locataire paye désormais 23 euros d'eau chaque mois contre 33 euros auparavant. La facture de gaz est, quant à elle, passée de 170 à 100 euros par mois. Geste simple, Anita Verrier a réglé le thermostat à 19 au lieu de... 24. Selon diverses études, un degré de moins équivaut à une économie d'énergie d'environ 7 %.

Par ailleurs, son propriétaire a changé la chaudière, qui s'arrêtaient toutes les dix minutes. Suivie par le GIP et sans réaliser de grands travaux malgré des combles non isolés, Anita Verrier est ainsi parvenue à alléger ses factures en énergie. Et compte bien poursuivre ses efforts !

QUATRE AMBASSADEURS EN CHARENTE

Aujourd'hui, le GIP Charente Solidarité compte quatre ambassadeurs de l'efficacité énergétique qui se rendent dans les foyers pour conseiller les ménages. Pour avoir un ordre d'idée, en 2017, 647 ménages charentais ont accepté d'être suivis. Résultat : une baisse moyenne de 18,33 % pour l'énergie (532 390 kWh) et de 14,03 % pour l'eau. Soit 3 060 mètres cubes d'eau économisés ! Pour arriver à cela, un logiciel dédié, Eco-logis, a été développé avec l'Espace info énergie pour accompagner au mieux

les familles. La grande majorité des ménages aidés sont des publics précaires. 63 % d'entre eux sont locataires d'un appartement privé. Cependant, tous les Charentais peuvent prétendre à un accompagnement de la sorte. Les prescripteurs sont nombreux : travailleurs sociaux, partenaires, fournisseurs, Centre communal d'action sociale (CCAS) voire les usagers eux-mêmes. Afin d'obtenir des informations sur ce dispositif, il est possible de contacter la Maison départementale de l'habitat au 05 45 23 59 53.

21 943 chèques énergie envoyés

UNE AIDE SOUS CONDITION DE RESSOURCES

21 943, c'est le nombre de ménages charentais qui ont reçu le chèque énergie entre le 16 et le 29 avril. Il s'agit d'un nouveau dispositif d'aide, attribué par l'État en fonction des revenus, permettant de régler les factures énergétiques auprès de son fournisseur mais aussi des travaux de rénovation. Il est possible d'utiliser ce chèque sur le site Internet chequeenergie.gouv.fr, ou alors en envoyant directement à son fournisseur, accompagné d'une copie d'une facture ou d'un échéancier. Pour y avoir droit, le revenu fiscal de référence maximal est de 7 700 euros. À noter que les ambassadeurs énergie du GIP se font le relais de ces dispositifs sur le terrain, afin d'aiguiller les publics cibles.



Le chèque est à envoyer au fournisseur d'énergie.

PHOTO ILLUSTRATION/FABRIEN COTTEREAU

les ambassadeurs énergie du GIP se font le relais de ces dispositifs sur le terrain, afin d'aiguiller les publics cibles.

← 05 45 23 59 53